La continuité écologique infirme le plan Marshall et détruit ce que 1789 a épargné. La reconstruction des ouvrages hydrauliques va devenir une légitimité.

OCE
observatoire
de la continuité écologique
et des usages de l'eau

A l'heure prochaine des comptes, l'administration ne pourra plus prétendre qu'elle ne dispose pas d'archives. La continuité écologique fait couler plus d'encre que d'eau dans les rivières, sur le volet de la « destruction obsessionnelle d'ouvrages ».
En revanche, nous partageons les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau.
Une boutade chez les étudiants en agriculture des années 1970 « *que cultive-t-on dans ton exploitation familiale ?* » et de répondre « BMM » (blé-maïs-Megève).
En y ajoutant le colza et la betterave, nous avons les fondamentaux de l'agriculture moderne, née des préceptes des USA : vendre du matériel et de la chimie.
Le plan Marshall y pourvoit, confirmé plus tard par Edgar PISANI lançant la loi d'orientation agricole, prémices de la PAC.
Les agriculteurs français n'ont plus eu d'autre choix que celui de l'agriculture industrielle et de l'élevage intensif, ayant fait entrer l'agriculture française dans le productivisme.
Pour détruire les adventices = herbicides ; pour traiter les parasites = fongicides ; pour éradiquer tous les insectes = insecticides… et pour faire pousser la plante, il suffit d'épandre des tonnes d'engrais / ha.
Externalités négatives, érosion hydraulique et éolienne garanties.

Les territoires ruraux ont été adaptés au machinisme agricole avec des financements publics pour les travaux connexes au remembrement : enterrer et rectifier les cours d'eau, arracher les haies, drainer les parcelles, défoncer les sols au plus profond, combler les mares avec les souches, tous les vieux outils et véhicules encombrant les fermes.
Adieu la biodiversité globale.

En forêt, drainer les zones humides avec financement du Fonds Forestier National pour y planter du pin sylvestre et de l'épicéa sur sol sain.

C'est l'avènement de la monoculture.
Adieu les écosystèmes forestiers.

Agriculture-sylviculture : quel rapport avec la continuité écologique ?

Replanter des haies, recréer des mares, tenter de restaurer d'anciennes zones humides drainées… Que la continuité écologique soit l'opportunité de refinancer par de nouveaux fonds tout ce qui a été détruit de la main de l'homme est une belle aubaine. Ce changement radical des paradigmes, sous la bannière de la continuité écologique, est une présentation habile pour épargner à l'Etat l'aveu, sans être contraint de les citer, que les modèles institutionnels depuis 1960 nous ont conduits dans des impasses techniques, environnementales et sociales.

Moulins, étangs et canaux : quel rapport avec la continuité écologique ?

Que la bannière de la continuité écologique soit usurpée pour détruire les moulins, étangs et assécher les canaux constitue une imposture politicienne et un non-sens socio-économique.
Pour l'instant, seuls les propriétaires d'ouvrages en sont convaincus.
Quand le bilan du manque à gagner économique et fiscal induit par la non-valorisation des ouvrages sera présenté aux élus locaux,
quand ils constateront le défaut d'efficience des importants fonds publics dépensés sans résultats significatifs,
nous pourrons demander [par analogie aux mauvaises pratiques environnementales massivement financées -pour certaines encore subventionnées par la PAC-, dont le contre-pied à 180°est financé par les Agences de l'eau et les Collectivités territoriales,**] qu'un programme de restauration des ouvrages hydrauliques soit assumé par les instances les ayant détruits.**
Ce grief, n'ayant rien d'innovant, nous paraît très légitime.

-_-

La lecture des divers plans d'action déclinés dans les bassins versants a suscité cet article. On découvre généralement une énumération d'actions pertinentes, dans laquelle est toujours glissé subrepticement, non pas l'aménagement, mais l'effacement des ouvrages. Rappelons que la loi exige qu'ils soient « gérés, entretenus et équipés ». En aucun cas pudiquement « effacés » comme on efface une erreur.

En agriculture

PSE (paiements pour services environnementaux). L'action 24 du « plan Biodiversité 2018 » consacre 150 millions d'euros aux PSE dans le cadre du programme d'action des agences de l'eau.

ORE (obligations réelles environnementales)

BCAE (bonnes conduites agricoles et environnementales).

Accompagner les agriculteurs du territoire :

- accompagnement à l'expérimentation de pratiques innovantes (rotations, nouvelles cultures, agroforesterie, écorégimes...),
- accompagnement dans les changements de pratiques (non-labour, gestion des effluents, diversification...)
- accompagnement à la conversion en agriculture biologique,
- éleveurs : mise en défend des berges (pose de clôtures) contre le piétinement et installation d'abreuvoirs
  Mobiliser des outils pour l'accompagnement des agriculteurs : journées de démonstration, visite de fermes, journées thématiques,

- rédiger des documents de sensibilisation ;
- Réaliser des diagnostics individuels d'exploitations : vulgarisation de nouvelles mesures agro-environnementales,
- Plantation de haies...

En forêt

- Ne plus planter de résineux jusqu'en bordure des cours d'eau et ruisseaux.
- Recépage de ligneux rivulaires, plantations d'aulne glutineux et de saule, plessage, gestion des ripisylves...
  Dans les landes et friches en tête de bassins versants, restauration de zones humides.

Pour les cours d'eau

- Remettre les rivières enfouies à ciel ouvert,
- Renaturer des tronçons de cours d'eau dégradés,
- Réaliser des aménagements dans le lit du cours d'eau (épis...)